



# Association des Maires du Sénégal (AMS)

mercredi 12 mai 2021

**AMS, Maison des élus locaux, 31 rue Carnot - Place de l'Indépendance**

**B.P. 3866 Dakar**

**Tel : +221 7384 24821/7763 07586**

**Fax : +221 3384 25062**

**Email : [maissenegal2012 \(@\) gmail.com](mailto:maissenegal2012@gmail.com)**

Créée en 1958, l'Association des Maires du Sénégal (AMS) s'investit dans les missions essentielles de développement et de renforcement des capacités de ses membres, pour faire des communes (collectivités locales) sénégalaises des outils depuis la base. Elle a la vocation de jouer un rôle de diffuseur de la culture de Partenariat entre les différentes communes du Sénégal. En tant qu'espace de dialogue et de concertation, l'AMS soutient donc toutes les initiatives visant à renforcer les relations entre les communes sénégalaises et les partenaires au développement.

L'Association des Maires du Sénégal est une association à but non lucratif, régie par les dispositions du Code des Obligations Civiles et Commerciales (COCC). Sont membres de l'Association des Maires du Sénégal, tous les maires du Sénégal aujourd'hui au nombre de 557. Elle est actuellement structurée autour de deux principaux organes que sont :

- l'Assemblée Générale,
- le Bureau national.

## Objectifs

- Contribuer à l'émergence des communes Sénégalaises pour un développement participatif et une gestion transparente des affaires locales ;
- Promouvoir le partenariat et la coopération au profit des communes,
- Resserrer les liens entre les Communes du Sénégal ;
- Favoriser les échanges intercommunaux et la coopération décentralisée ;
- Développer et améliorer le fonctionnement de l'administration municipale ;
- Procéder à l'ancrage de la décentralisation et de la bonne gouvernance locale au Sénégal ;
- Promouvoir l'échange et la diffusion d'informations ;
- Promouvoir la documentation des bonnes Pratiques ;
- Favoriser la concertation entre les Maires ;
- Renforcer les capacités des élus en matière de gestion urbaine ;
- Rechercher des stratégies innovantes matière d'autonomie financière.
- Mettre en place une direction fonctionnelle
- Diversifier le partenariat et redynamiser coopération décentralisée.